

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES (CoFin)

concernant le préavis de la Municipalité n° 12/2022 :
Aménagement de trois places de jeux

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La CoFin, composée de Messieurs Michael Crottaz, François Puricelli, Guillaume Graf, Marco Caffaro, Yves Fauth, Erich Dürst, Cyril Duruz, Nicolas Garoflid et votre président rapporteur, a étudié le préavis municipal no 12/2022 lors de sa séance du 27 avril 2022.

M. Maurice Mischler, Municipal représentait la Municipalité.

Informations de M. Maurice Mischler, Municipal

M. Mischler rappelle la teneur du préavis.

Discussion générale

Un commissaire aurait souhaité que la durée de l'amortissement des installations figure dans le préavis sous la partie conclusion point 4. M. Mischler prend la remarque et en informera les auteurs des préavis futurs.

Un autre commissaire s'interroge sur le montant global des honoraires prévus pour l'atelier Olga. M. Mischler répond que ces honoraires sont justifiés en raison de la démarche participative complexe à organiser, la gestion des ateliers participatifs et la fourniture de mobilier par l'atelier.

Les diverses questions ayant reçu des réponses satisfaisantes, le président remercie M. Mischler.

Conclusion

Le Président propose de passer au vote.

C'est à l'unanimité que la CoFin a accepté le préavis no 12/2022 tel que présenté et vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'en adopter les conclusions.

Epalinges, le 27 avril 2022



Sandy Warth

Président